



Direction des services administratifs et financiers

Table des matières

Connexion à RenoiRH	. 3
Gérer le temps et les activités	. 4
Comment consulter vos pointages ?	. 5
Comment demander une correction de pointage ?	6
Que se passe-t-il lorsque votre responsable a validé votre demande ?	6
Comment demander un ajout de pointage ?	. 7
Comment supprimer un pointage à tort ?	8
Comment déclarer une mission ?	9
Comment déclarer un jour de télétravail flottant ?	10
Comment consulter mon calendrier des activités ?	11
Comment consulter mon temps de travail ?	12

L'application RenoiRH permet de gérer votre temps de travail et vos congés ainsi que votre évaluation professionnelle.

RenoiRH permet également de consulter vos données individuelles (données personnelles : état civil, personne à contacter, référence bancaire...) et celles liées à votre carrière (grade, échelon, affectation, formation...)

Si vous badgez, RenoiRH permet de consulter vos pointages et demander les corrections en cas d'anomalie.

Ce document a été conçu pour vous simplifier la prise en main de cet outil.

Connexion à RenoiRH

Pour vous connecter à votre compte RenoiRH, cliquez sur le lien suivant : https://portail.cisirh.rie.gouv.fr/

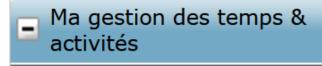
et renseignez le login/mot de passe que vous avez défini pour cette application.





Gérer le temps et les activités

Toutes les fonctions liées à la gestion du temps et des activités (hors déclaration des missions et du télétravail flottant) sont regroupées dans le bloc « Ma gestion des temps et activités ».



Calendrier des activités

Mes pointages

Mes compteurs

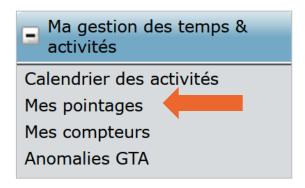
Anomalies GTA

Ce menu permet de :

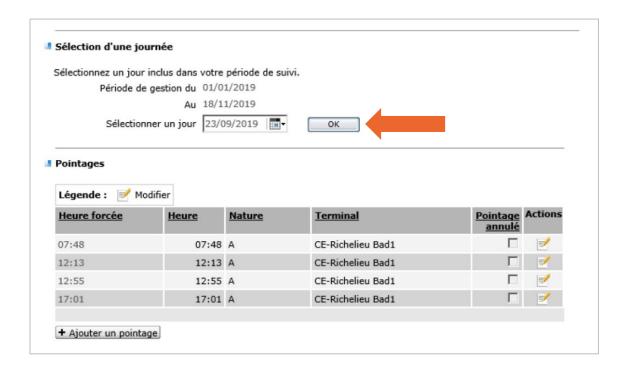
- consulter votre calendrier des activités et y faire directe- ment des demandes de mise à jour de pointage et d'absence via la rubrique Calendrier des activités;
- consulter et gérer vos pointages via la rubrique Mes pointages;
- consulter vos compteurs Gestion des temps & activités via la rubrique Mes compteurs;
- consulter l'ensemble des demandes que vous avez faites via la rubrique Mes demandes.

Comment consulter vos pointages?

Chemin d'accès: Ma gestion des temps & activités > Mes Pointages



- 1. Cliquez sur Mes pointages,
- 2. Sélectionnez le jour concerné dans le calendrier et cliquez sur OK.



Comment demander une correction de pointage?

Chemin d'accès : Ma gestion des temps & activités > Mes Pointages



- 1. Allez sur Mes pointages,
- 2. Sélectionnez le jour concerné dans le calendrier et cliquez sur OK,
- 3. Cliquez sur l'icône à droite du pointage que vous souhaitez rectifier,
- 4. Entrez le nouvel horaire,
- 5. Validez,
- 6. Et enfin envoyez.

Une confirmation de prise en compte apparaît comme suit :

« Votre action a bien été prise en compte. Vous pouvez consulter les détails dans la vue Mes demandes. »

Votre responsable reçoit également un message et une nouvelle tâche à réaliser dans son espace self-service manager. Il lui appartient de traiter cette demande.

Que se passe-t-il lorsque votre responsable a validé votre demande ?

Un mail vous est adressé : « La demande de modification a été approuvée par votre responsable ».

Dans « **Mes demandes** » la modification de pointage passe de l'état **En cours** à l'état **Validé**.

Comment demander un ajout de pointage?

Chemin d'accès : Ma gestion des temps & activités > Mes Pointages



- 1. Allez sur Mes pointages,
- 2. Sélectionnez le jour concerné dans le calendrier et cliquez sur OK,
- 3. Cliquez sur Ajouter un pointage,
- 4. Entrez l'horaire exact. S'il manque 2 pointages, entrez l'heure d'arrivée puis cliquez à nouveau sur **Ajouter un pointage**, renseignez l'horaire de départ.
- 5. Validez,
- 6. Et enfin envoyez.

Une confirmation de prise en compte apparaît comme suit :

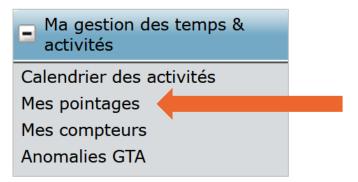
« Votre action a bien été prise en compte. Vous pouvez consulter les détails dans la vue Mes demandes. »

Votre responsable reçoit également un message et une nouvelle tâche à réaliser dans son espace self-service manager. Il lui appartient de traiter cette demande.

_

Comment supprimer un pointage à tort ?

Chemin d'accès: Ma gestion des temps & activités > Mes Pointages



- 1. Allez sur Mes pointages,
- 2. Sélectionnez le jour concerné dans le calendrier et cliquez sur OK,
- 3. Cliquez sur l'icône à droite du pointage que vous souhaitez supprimer,
- 4. Cochez la case Pointage annulé
- 5. Ajoutez un commentaire si besoin,
- 6. Validez,
- 7. Et enfin envoyez.

Une confirmation de prise en compte apparaît comme suit :

« Votre action a bien été prise en compte. Vous pouvez consulter les détails dans la vue Mes demandes. »

Votre responsable reçoit également un message et une nouvelle tâche à réaliser dans son espace self-service manager. Il lui appartient de traiter cette demande.

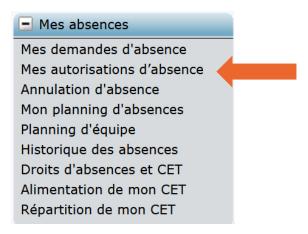
Un pointage supprimé reste visible dans la liste des pointages même après validation du responsable (avec une coche « pointage annulé »).

Il ne sera plus utilisé pour le décompte des heures effectuées.

Comment déclarer une mission ?

Vous partez en mission ? Déclarez votre absence dans RenoiRH.

Chemin d'accès : Mes absences > Mes autorisations d'absence



- 1. Allez sur Mes autorisations d'absence,
- 2. Cliquez sur Ajouter une absence,
- 3. Sélectionnez le type d'absence « Autorisation d'absence pour mission »,
- 4. Renseignez les dates,
- 5. Validez,
- 6. Et enfin envoyez.



Une confirmation de prise en compte apparaît comme suit :

« Votre action a bien été prise en compte. Vous pouvez consulter les détails dans la vue Mes demandes. »

Votre responsable a une nouvelle tâche à réaliser dans son espace self-service manager. Il lui appartient de traiter cette demande.

Comment déclarer un jour de télétravail flottant?

Vous bénéficiez de journées de télétravail flottant ? Déclarez ces journées dans RenoiRH.

Chemin d'accès : Mon télétravail > Pose de jour(s) flottant(s)



- Allez sur Pose de jour(s) flottant(s),
- 2. Cliquez sur Ajouter une journée de télétravail flottant,
- 3. Renseignez la date,
- 4. Validez,
- 5. Et enfin **envoyez**.

A noter : Le nombre de jours de télétravail flottant restants est visible en haut de l'écran.



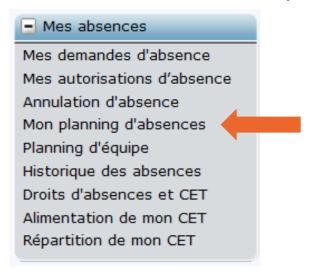
Une confirmation de prise en compte apparaît comme suit :

« Votre action a bien été prise en compte. Vous pouvez consulter les détails dans la vue Mes demandes. »

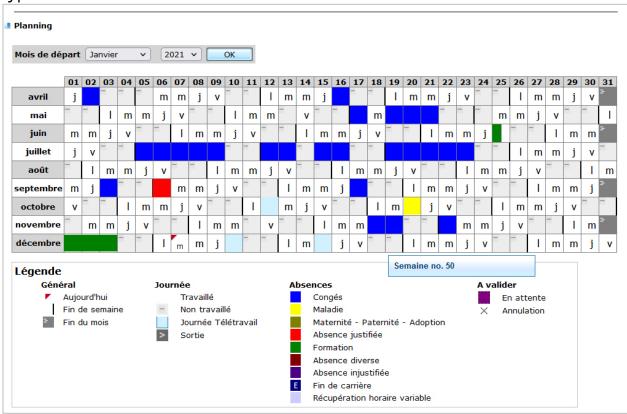
Votre responsable a une nouvelle tâche à réaliser dans son espace self-service manager. Il lui appartient de traiter cette demande.

Comment consulter le planning de mes activités et mes absences ?

Chemin d'accès: Mes absences > Mon planning d'absences

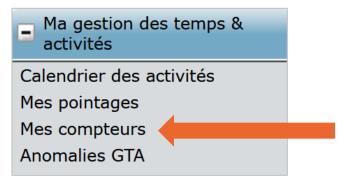


Ce menu vous permet de visualiser votre activité journalière et les différents types d'absences.



Comment consulter mon temps de travail?

Chemin d'accès : Ma gestion des temps & activités > Mes compteurs



- 1. Allez sur Mes compteurs,
- 2. Sélectionnez le jour concerné dans le calendrier et cliquez sur OK,



Comprendre les libellés des compteurs

- D/C Jour (CDJ): il s'agit du débit/crédit journalier. Pour rappel, les heures effectuées avant 8h et après 19h ne sont pas prises en compte dans le calcul. La pause déjeuner est ramenée à 45 min si celle-ci est inférieure à cette durée.
- D/C mens. écrété (DCE) : il s'agit du débit/crédit calculé sur le mois. Il ne peut excéder 12h par mois.
- Ajust déjeuner (DEJ) : il s'agit des minutes non prises en compte dans le calcul du débit/crédit journalier en cas de pause déjeuner inférieure à 45 min.
- Horaire réel (HRG) : Il s'agit de votre durée journalière. Les heures effectuées avant 8h et après 19h ne sont pas prises en compte.

Vous êtes valideur dans RenoiRH

Comment traiter les demandes de mon équipe?

Chemin d'accès : Menu Responsable > Mes tâches

- 1. Cliquez sur Voir toutes les tâches,
- 2. Sélectionnez la demande à valider,
- 3. Choisissez dans le menu déroulant « validé » ou « Rejeté »,
- 4. Cliquez sur Soumettre.

Comment consulter le calendrier des activités de mon équipe ?

Chemin d'accès : Ma Gestion des Temps & Activités > Calendrier des activités

- 1. Cliquez sur le jour concerné. Une fenêtre apparaît,
- 2. Cliquez sur la rubrique **Pointage** de la pop-up.

En cas de difficultés, qui peut répondre à mes questions?

En cas de difficultés rencontrées dans l'utilisation du Self-service de RenoiRH, ou si vous remarquez que des données sont erronées, vous pouvez envoyer un mail à <u>Equipe-GT-RenoiRH@pm.gouv.fr</u>

Note